

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

8 bis

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

INFORMATIQUE - GESTIONNAIRE DE BASES DE DONNÉES

NIVEAU MOYEN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

CODE: 754402U21D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RÉSEAUX

Approbation du Gouvernement sur avis conforme de la Commission de concertation: 18 juillet 1994

INFORMATIQUE - GESTIONNAIRE DE BASE DE DONNÉES

NIVEAU MOYEN

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS

1.1. Finalités générales

Dans le respect des articles 7 et 11 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

1.1.a. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

1.1.b. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques.

1.2. Finalités particulières

1.2.a. Familiariser, via de nombreuses manipulations, aux **fonctionnalités avancées** d'un logiciel de type «GESTIONNAIRE DE FICHIERS», en vue de résoudre des problèmes courants issus de son milieu familial, professionnel, social, scolaire. Les caractéristiques et les fonctions examinées seront classiques et communes aux éditeurs présents sur le marché.

1.2.b. Permettre de répondre de manière raisonnée à l'informatisation par la compréhension des concepts mis en jeu.

1.2.c. Initier aux techniques et connaissances nécessaires à l'utilisation des systèmes informatiques.

1.2.d. Développer:

- des attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information;
- des méthodes de travail transférables;
- des attitudes d'autogestion de la formation et d'évolution autonome (autoformation).

NB L'apprentissage ne doit pas se limiter à la connaissance d'un logiciel particulier.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable:

- face à un système informatique connu et sur lequel est installée l'application qui a servi de support à l'apprentissage;
- en respectant le temps alloué;
- en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique;

- en utilisant les commandes appropriées;
- à partir d'une mise en situation impliquant les fonctionnalités de base suivantes:
 - définir un fichier;
 - pour la structure d'un fichier:
 - . créer, saisir, modifier la structure d'un fichier;
 - . copier la structure d'un fichier;
 - pour les enregistrements:
 - . ajouter, modifier, supprimer des fiches;
 - . copier une ou plusieurs fiches;
 - . imprimer une ou plusieurs fiches;
 - . effectuer une recherche sélective;
 - pour le fichier:
 - . trier un fichier;
 - . indexer un fichier;
 - utiliser les fonctions de calcul;
 - pour les états de sortie, les étiquettes et les présentations d'écran:
 - . créer et éditer un rapport;
 - . créer et imprimer des étiquettes;
 - assurer la pérennité (*backup*, copies de sauvegarde...) des informations traitées;
 - utiliser l'aide en ligne et consulter la documentation du logiciel utilisé,
- de présenter un document imprimé et de le sauvegarder;
- d'établir et de traduire dans un langage permettant la programmation structurée un ou des algorithmes où est employé obligatoirement chacun des éléments suivants:
 - assignation, instruction d'écriture et de lecture, séquence;
 - opération arithmétique, relationnelle et logique;
 - structure alternative;
 - structure répétitive;
 - procédure et fonction.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu:

- Attestations de réussite de l'unité de formation:
«UTILISATION D'UN GESTIONNAIRE DE BASE DE DONNÉES» - Niveau élémentaire
et
- «INFORMATIQUE - BASES DE PROGRAMMATION».

3. HORAIRE MINIMAL

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire d'informatique	CT	S	64
3.2. Part d'autonomie			16
		Total des périodes	80

NB 1 période comporte 50 minutes.

4. PROGRAMME

Le logiciel sera employé en mode REQUETE et/ou PROGRAMMATION.

L'étudiant sera capable de:

1. mettre plusieurs fichiers en relation;
2. manipuler un éditeur (celui du logiciel ou un autre);
3. pour le langage de programmation:
 - utiliser la syntaxe;
 - manipuler la structure;
 - exploiter les ressources de la programmation, pour traduire en langage de programmation un algorithme d'une solution au problème posé;
4. utiliser l'aide en ligne et consulter la documentation du logiciel utilisé.

Recommandations

1. On encouragera le respect des règles ergonomiques.
2. On évitera l'utilisation gratuite d'un jargon technique. Il suffira à l'étudiant d'acquérir assez de vocabulaire technique pour lui permettre de suivre les instructions et de comprendre une information proposée par une fiche technique élémentaire.
3. On attirera l'attention sur le respect de la déontologie et sur la confidentialité des données traitées.

5. FIXATION DES CAPACITÉS TERMINALES

L'étudiant sera capable:

- face à un système informatique connu et sur lequel est installée l'application qui a servi de support à l'apprentissage,
- en respectant le temps alloué,
- en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique,
- en utilisant les commandes appropriées,
- à partir d'une mise en situation impliquant les fonctionnalités avancées reprises au programme,

de présenter un document imprimé et de le sauvegarder.

6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et plus de vingt étudiants par groupe.

Ce dossier peut être obtenu au prix de 50 francs, éventuellement augmenté de frais d'expédition, au Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Communauté française, route de Bavay, 2B à 7080 Frameries, tél. (065)66 73 22, fax (065)66 14 21.